

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LES PRESTATIONS POUR ENFANTS

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, je voudrais approfondir davantage la réponse que le leader du gouvernement a donnée au sénateur Frith au sujet des prestations pour enfants. Le leader du gouvernement dit que le livre blanc du gouvernement a été bien accueilli. En effet, comme il le sait et que tous les sénateurs le savent, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a examiné longuement le problème de la pauvreté chez les enfants, et quelques-unes des propositions dans le livre blanc concordent avec les recommandations du comité sénatorial.

Il faut dire que certains objectifs énoncés dans les propositions sont très souhaitables mais, à mon avis, les chiffres que mentionne le leader sont discutables. Je me demande s'il sera disposé à nous donner de plus amples renseignements sur ces chiffres car, selon les calculs que font non seulement ceux d'entre nous qui sont des profanes, mais également des experts, si ce programme entre en vigueur, pour la première année, les familles à faible revenu ne toucheront pas un cent de plus en prestations pour enfants. Bien sûr, comme ces prestations ne sont pas indexées, elles seront réduites par la suite.

De plus, selon certains analystes de l'aide sociale, la proposition du gouvernement enfermerait vraiment dans la pauvreté les familles de petits salariés puisqu'elle les invite à ne pas gagner plus qu'ils ne leur sera remboursé dans le cadre du régime de gains supplémentaires prévu à leur intention. Sur ces deux aspects respectifs, les analyses que j'ai vues indiquent que les montants ainsi prévus ne représentent pas un avantage par rapport à ce que ces familles reçoivent actuellement et deviendront vite un désavantage. Le leader du gouvernement pourrait-il faire d'autres observations à cet égard?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Je devrai d'abord me reporter aux tableaux du ministère des Finances, dont certains ont été communiqués en même temps que le budget ou peu de temps après. J'obtiendrai ces tableaux ainsi que les divers renseignements qui ont été rendus publics par les ministères des Finances et de la Santé nationale et du Bien-être social, et je les remettrai à l'honorable sénateur et au Sénat.

Le sénateur Marsden: Merci. J'invite donc le leader du gouvernement à lire les analyses qu'a publiées dans sa rubrique M. Len Shifron, analyste habituellement très consciencieux qui s'est penché sur les données du ministère des Finances. Dans sa défense du Régime d'assistance publique du Canada, le leader du gouvernement n'a pas tenu compte de l'augmentation considérable des frais supportés par les gouvernements provinciaux, frais que leur a transférés le gouvernement fédéral et bien sûr, de la diminution de leurs recettes. Par conséquent, son analyse du projet de lois sur le Régime d'assistance publique du Canada n'est pas tout à fait exacte.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, il n'y a pas de plafonnement, comme le sénateur le sait, de nos contributions aux sept provinces que nous appelons communément les bénéficiaires des paiements de péréquation. Le plafonnement à 5 p. 100 de l'augmentation s'applique aux provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Nous continuons de payer. Au titre du Régime d'assistance publique du Canada

[Le sénateur Murray.]

50 p 100, n'est-ce pas, des dépenses admissibles de sept des dix provinces du Canada.

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, je trouve la réponse du leader un peu factice parce que c'est dans deux de ces trois provinces qu'on accueille le plus grand nombre de réfugiés du pays, qui touchent très souvent des prestations provenant du Trésor public. Je ne critique pas ici, je ne fais qu'une observation. Le leader du gouvernement apprendra également que l'Ontario, à qui on a imposé un plafond, est la province qui compte le plus grand nombre de pauvres. Donc la relation entre la répartition des frais et la redistribution des prestations, au titre du Régime d'assistance publique du Canada n'est pas tellement précise.

Le sénateur Murray: J'ai cité des chiffres l'autre jour, lorsque nous parlions de ce sujet en deuxième lecture. Une augmentation de 5 p. 100 dans le cas de l'Ontario représente une somme considérable. Si je me souviens bien, c'est une augmentation de quelque 300 millions de dollars qui sera accordée pour l'année financière qui commencera en avril. Nous parlons de quelque chose qui dépasse le milliard, c'est donc une contribution considérable aux provinces dans le cadre de ces programmes.

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement voudrait peut-être mettre aussi au compte rendu l'augmentation des coûts de l'aide sociale dans les trois provinces où l'augmentation est plafonnée. Je pense que la difficulté vient de la relation entre les coûts, en réponse à un besoin réel, et ce plafond de 5 p. 100.

[Français]

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

PARTICIPATION AU COMITÉ CONSTITUTIONNEL

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, j'aurais une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Je regrette de ne pas lui avoir donné un préavis. C'est une mauvaise habitude en ce qui me concerne mais j'espère que mon chef va me pardonner.

Ma question a trait à une conférence de presse tenue hier. J'ai un communiqué en ma possession qui fut sans doute distribué lors de cette conférence de presse organisée par la Fédération des communautés Francophones et Acadiennes du Canada.

Est-ce que le leader du gouvernement au Sénat peut nous assurer qu'il fera tout en son possible pour donner suite à la demande de la Fédération d'obtenir une rencontre, dans les plus brefs délais, avec le premier ministre Mulroney pour discuter d'un certain nombre de sujets dont la Fédération a à se plaindre, injustement d'ailleurs, dans certains cas.

Dans mon préambule, j'aimerais tout de même rendre justice à la Fédération des communautés francophones et dire qu'elle n'a jamais réclamé, contrairement à certains reportages médiatiques, une place à la table constitutionnelle.

La Fédération, d'ailleurs, a apportée une correction à ces reportages ce matin.

De fait la Fédération a demandé entre autre, d'être consultée dans le présent processus constitutionnel sur toute clause ayant une incidence sur l'avenir de nos communautés. Cette